



# Familles rurales

*Vivre mieux !*

PARCOURS  
PHOTO 2020

## PARCOURS PHOTO 2020

Aujourd'hui, la pandémie du covid-19 met clairement en évidence la nécessité de la culture pour les communautés. Lorsque des milliards de personnes sont physiquement séparées les unes des autres, c'est la culture qui nous rapproche, elle est le lien qui nous unit et réduit la distance qui nous sépare. Elle nous apporte réconfort, inspiration et espoir, permet de s'exprimer alors qu'on traverse tous une période d'anxiété et d'incertitude inédites.

Familles Rurales, acteur du monde culturel contribue à garder du lien entre nous et souhaite valoriser nos territoires en proposant ce parcours photo organisé par la fédération nationale Familles Rurales.

Chacun peut y participer, petits et grands, adhérents ou non au réseau Familles Rurales. Il suffit de partager une photographie de ce qui vous entoure, prise au cours d'une sortie quotidienne (dans le respect des règles sanitaires en vigueur) qui sera publiée sur un compte Instagram dédié @parcoursphtofamillesrurales. Une galerie photographique virtuelle sera créée au fil des jours avec des lauréats dans différentes catégories dont le prix du public afin de réaliser une exposition itinérante en 2021.

**Thématique** : Mon territoire à moi, c'est quoi ?

**Participants / Catégories** :

**Catégorie A** : Réseau Familles Rurales

**A1** : Familles adhérentes - adultes

**A2** : Familles adhérentes enfants / mineurs

**A3** : Bénévoles Familles Rurales

**A4** : Salariés Familles Rurales

**Catégorie B** : Extérieurs au réseau Familles Rurales

**Date de lancement** :

1<sup>er</sup> décembre 2020

**Date de fermeture** :

31 décembre 2020\*

*\*en fonction du nombre de photographies déposées, l'organisateur se réserve le droit de prolonger le parcours jusqu'au 15 janvier 2021.*

## Règlement :

### Les participants :

Les participants sont divisés en 5 catégories :

**Catégorie A** : Réseau Familles Rurales à l'exclusion des membres du jury\*

**A1** : Familles adhérentes - adultes

**A2** : Familles adhérentes enfants / mineurs

**A3** : Bénévoles Familles Rurales

**A4** : Salariés Familles Rurales

**Catégorie B** : Extérieurs au Réseau Familles Rurales

*\*les membres du jury pourront poster des photographies mais ne pourront pas être sélectionnés dans les finalistes.*

Aucun frais d'inscription est demandé.

L'inscription doit être faite avec une adresse mail valide.

Pour les participants mineurs, le représentant légal devra donner son autorisation dans le mail de participation avec la mention : Nom / Prénom représentant légal de Nom / Prénom / Age auteur de la photographie, l'autorise à participer au parcours photo « Mon territoire à moi, c'est quoi » organisé par Familles Rurales.

### D a t e s :

**Date de lancement** : 1<sup>er</sup> décembre 2020

**Date de fermeture** : 31 décembre 2020\*

*\*en fonction du nombre de photographies déposées, l'organisateur se réserve le droit de prolonger le parcours jusqu'au 15 janvier 2021.*

## Les photographies / comment participer :

Toutes les techniques de prise de vue sont autorisées et les retouches sont autorisées (si elles ne transforment pas la photographie en un photomontage).

Les fichiers doivent être envoyés au format jpeg sur l'adresse mail :

[guillaume.boilet@famillesrurales.org](mailto:guillaume.boilet@famillesrurales.org)

Après réception, les fichiers seront validés par un membre du jury et postés régulièrement sur le compte Instagram @parcoursphotofamillesrurales.

Celui-ci peut alors refuser une photographie sur plusieurs conditions :

- Présence de personnes sur les photographies
- Non-respect du droit à l'image
- Contenu non approprié, violent, ...

Les participants doivent impérativement être auteurs des photographies proposées.

Les fichiers bruts ou jpeg haute résolution seront demandés aux lauréats (pour l'exposition).

Un participant une famille, peut déposer une photographie par jour.

*Vivre mieux !*

**Note** : En période de confinement/couvre-feu, en aucun cas vous devez vous rendre à l'extérieur uniquement pour la création de votre photographie. Celle-ci devra se faire pendant un temps de sortie autorisé, sans y passer trop de temps. Les réglementations en cours devront être respectées. Aucune sanction ne serait à reprocher à l'organisateur.



## Parution des photographies :

Dans le mail de participation, vous devrez accompagner votre photographie des informations suivantes :

- **Prénom / Nom** (du photographe)
- **Age**
- **Adresse**
- **Nom de l'association / fédération Familles Rurales** qui vous relie au Réseau (si vous faite partie de la catégorie A)
- **Titre** de la photographie / ou court **texte** d'accompagnement
- Afficher la mention « **règlement lu et approuvé pour participation** ».

**L'objet du mail** doit comporter la catégorie de participation (A1 / A2 / A3 / A4 ou B)

## Clôture du parcours :

### ➤ Jury :

L'ensemble des photographies sera soumis à un jury composé de 7 membres du réseau Familles Rurales.

Prix du public : 2 photographies de la catégorie A, concourront au « prix du public » (une en catégorie A1 et une A2), il sera désigné au nombre de « likes » sur la publication/photographie, hors photographies déjà lauréates par le Jury.

### ➤ Finalistes et lauréats :

Les membres du jury sélectionneront les finalistes puis les lauréats.

Un mail sera envoyé à l'ensemble des finalistes avant le 30 janvier 2021.

Les lauréats seront communiqués avant le 15 février 2021.

Les décisions du jury seront sans appels.

➤ Les prix :

Deux lauréats par catégorie et pour le prix du public : 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> prix

Pour rappel :

**Catégorie A1** : Familles adhérentes – adultes

**Catégorie A2** : Familles adhérentes enfants / mineurs

**Catégorie A3** : Bénévoles Familles Rurales

**Catégorie A4** : Salariés Familles Rurales

**Catégorie B** : Extérieurs au Réseau Familles Rurales

1<sup>er</sup> prix d'une catégorie : 50 € de bon cadeau culture

2<sup>nd</sup> prix d'une catégorie : 30 € de bon cadeau culture

De plus, chaque photographie se verra valorisée lors de différents temps d'exposition.

Exposition :

La fédération nationale Familles Rurales souhaite organiser une exposition de ce parcours photo qui regroupera l'ensemble des œuvres des lauréats, et éventuellement tout ou partie des finalistes, en 2021 quand la situation sanitaire le permettra.

Dans le but de partager ce parcours au maximum, une exposition itinérante sera proposée aux associations du réseau Familles Rurales.

## Droit d'auteur et utilisation des photographies déposées :

En participant au parcours, chaque photographe assure qu'il est l'auteur de toute image qu'il présente et qu'il est détenteur exclusif des droits sur l'image concernée. L'auteur d'une photographie sélectionnée (finaliste ou lauréat) par le jury autorise la fédération nationale Familles Rurales à reproduire et à diffuser son œuvre dans le cadre du parcours photo (Instagram, Facebook, sites internet, articles et expositions). Il autorise l'utilisation et la publication de ses œuvres dans les publications réalisées par la fédération nationale Familles Rurales, pour une durée de 3 ans. Chaque photographie utilisée sera accompagnée du nom de l'auteur.

Si l'organisateur souhaite utiliser des photographies issues du parcours à d'autres fins, il devra effectuer une demande auprès des auteurs.

## Loi informatique, fichiers et libertés :

Les renseignements fournis par les participants pourront être utilisés dans le cadre du parcours photo. Dans tous les cas, il est rappelé que, conformément aux lois et directives européennes en vigueur et au règlement européen entré en application le 25 mai 2018, relatifs à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les personnes qui ont participé au parcours photo disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des données les concernant.

En conséquence, tout participant bénéficie auprès de l'organisateur du parcours d'un droit d'accès, d'interrogation, d'opposition, de rectification et de suppression pour les données le concernant, sur simple demande à l'adresse suivante : [webmaster@famillesrurales.org](mailto:webmaster@famillesrurales.org)

